



F.S.U. Déclaration FSU CTSD du 7 mai 2020

Nous tenons ce CTSD à quelques jours d'une réouverture des écoles décidée sans aucune concertation et en dépit de l'avis du Conseil scientifique. Le Président de la République en faisant ce choix, a mis à nouveau le système sous pression, et la communication aléatoire des membres du gouvernement a largement déstabilisé les enseignants. Aujourd'hui nos collègues sont déchirés entre le souci de retrouver leurs élèves et la responsabilité qui leur incombe d'assurer leur sécurité.

Aucune date n'aurait dû être fixée avant d'avoir la garantie de conditions sanitaires applicables partout. Or, à ce jour, rien ne garantit que ce sera le cas.

Pour la FSU, la réouverture des lieux scolaires aux élèves ne peut avoir lieu la semaine du 11 mai. Car elle estime que les conditions sanitaires ne seront pas réunies et n'auront pas été vérifiées.

La parution tardive du protocole national n'a pas facilité le travail pour les collectivités territoriales et les personnels de l'éducation nationale.

Si les conditions prévues par le protocole ne peuvent pas être respectées, cela doit entraîner automatiquement un report de la réouverture (masques, nombre d'élèves, hygiène...).

Nous demandons que l'organisation prévue par chaque école et chaque établissement soit présentée dans les instances élues (conseils d'école et conseils d'administration) et donne lieu à des échanges et à une concertation dans le respect du débat démocratique.

Le manque de clarté et d'anticipation de l'administration a accru fortement les inquiétudes des personnels sur la capacité de l'institution à assurer leur sécurité. La confiance est fortement ébranlée.

Au niveau national et ce, depuis le début de la crise, c'est la cacophonie. Au niveau académique, pas d'harmonisation des consignes non plus, idem au niveau départemental.

Les directeurs sont soumis à une pression incroyable. Rien n'est fait pour faciliter leur tâche. Submergés de travail, certains ne dorment plus depuis plusieurs jours tant la responsabilité, l'angoisse et l'incertitude sont grandes pour répondre à toutes les injonctions contradictoires, enquêtes, protocole à rédiger dans l'urgence sans en avoir tous les tenants et aboutissants. Des conseils des maîtres ont déjà eu lieu dans les écoles, en urgence, pendant le confinement et sans attestation délivrée par l'employeur, mettant ainsi les collègues hors-la-loi, passibles d'une amende et sans assurance pour leur déplacement en cas d'accident.

Rédiger un protocole d'accueil, sanitaire, prévoir une organisation pédagogique, devoir penser à chaque détail, anticiper chaque situation... est-ce que notre hiérarchie se met parfois à notre place ?

Comme si cette situation n'était pas assez ubuesque, certains IEN mégotent sur l'organisation proposée par telle ou telle école, trouvent qu'un mi-temps en présentiel pour les élèves ce n'est pas suffisant, demandent un maximum d'enseignants présents à l'école, comme si assurer le distanciel, les classes virtuelles, les corrections était synonyme de vacances.

Quel est le but de ce harcèlement ? Faire du chiffre ? Flatter les statistiques ? Provoquer des burn-out en masse ? Où sont la confiance, la latitude pour reprendre comme on peut en fonction des contraintes d'abord sanitaires comme on l'entend à longueur de journée dans les médias ?

Dans l'immédiat nous demandons que la plus grande bienveillance soit appliquée aux demandes des personnels qui ne voudraient pas reprendre en présentiel, quelle qu'en soit la raison. Le travail à distance est lourd et difficile. Nous exigeons de réelles garanties sur le non-cumul du présentiel et du distanciel.

Le sens pédagogique de la reprise mérite aussi d'être clarifié. Le discours ne peut pas être rassurant dans les instances et contredit dans les écrits. Les enseignants sont en mesure d'évaluer ce qui pourra être fait ou non avec les élèves. Il ne peut s'agir de rattraper ni de terminer les programmes, ni de reprendre les enseignements normaux. L'enjeu est de retrouver pour chaque élève les dispositions acquises antérieurement qui lui permettront de reprendre le fil de sa scolarité à la rentrée.

Si la reprise dans les lycées n'est pas encore à l'ordre du jour, de nombreuses questions sont encore sans réponse concernant les examens, la place du Troisième trimestre dans le livret scolaire. Y répondre permettrait aux enseignants de conduire plus sereinement les enseignements à distance.

A la rentrée, nous devons avoir les moyens de dédoubler davantage de classes, d'accorder à tous le temps d'accompagnement personnalisé nécessaire, voire d'envisager un plan d'urgence pour l'éducation Nationale.